

## Situation Financière Vis-à-vis de l'ONICL

Il est rappelé aux opérateurs déclarés à l'ONICL que leurs situations financières vis-à-vis de l'ONICL sont disponibles directement sur leur compte au portail de l'ONICL ([www.onicl.org.ma](http://www.onicl.org.ma)).

Le Service de Recouvrement de l'ONICL ne donnera suite qu'aux demandes d'information envoyées par Email à [Recouvrement@onicl.org.ma](mailto:Recouvrement@onicl.org.ma) et seulement si elles concernent des informations qui n'ont pas été déjà publiées sur le portail.

[Pour Avoir un compte d'accès sur le portail de l'ONICL, cliquer ici.](#)

Les situations individuelles actuellement mise à la disposition du portail comprennent :

- Vos cautions d'appels d'offres ;
- Vos cautions d'importation;
- Ordres de Versement Encore dus à l'ONICL
- Ordres de Versement payés ;
- Paiements et sommes précomptées par l'ONICL;
- Chèques déposés et virement effectués à l'ONICL non encore traités par l'ONICL.
- Détail d'imputations de vos paiements (Déclaration de Versement);